



**COMMISSION REGIONALE
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

PV n° 3

Réunion du 28 Juin 2021.

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres : 8

- Présents : 8

- Excusés : 1

Date de convocation :

**Présents : BERLY Jean Michel ; Mr MORICEAU Pierre, CHAPILLON Jean Claude,
PROST Philippe, LEFEBVRE Christian, Mr COLOMBIER Alain**

Excusés : ROUELLE Maurice ; Eric ANDEOLES.

**Assiste : Mme ROUSSEL Manon, Service administratif de LISIEUX Secrétaire de la CRTIS de
la LFN.**

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux

- **SOLIERS**

Stade FOOT A5 avec palissades – NNI 146755501

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau Foot A5 SYE.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 13 Avril 2021 par Monsieur Daniel BARBE, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot A5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **SOLIERS**

Stade MUNICIPAL 1 – NNI 146750101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 27 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 02 Mars 2021 par Monsieur BARBE Daniel, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

1.3. Changements de niveau de classement

- **SOLIERS**

Stade MUNICIPAL 2 – NNI 146750102

Cette installation était classée au niveau Foot A11 jusqu'au 27 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 02 Mars 2021 par Monsieur BARBE Daniel, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

- **BASLY**

Stade MUNICIPAL – NNI 140440101

Cette installation était classée au niveau 6 jusqu'au 30 Juin 2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau Foot A11.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 10 Juin 2021 par Monsieur Thierry FRANCOIS, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot A11 dans l'attente de la réalisation et du contrôle des travaux à la suite de la visite du 10 Juin 2021.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON

SYNTHÉTIQUE 2.1. Classements provisoires

2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE

2.4. Tests in situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **SOLIERS**

Stade FOOT A5 avec palissades – NNI 146755501

Eclairage moyen : 176 Lux
Facteur d'uniformité : 0.67
Rapport E mini/EMaxi : 0.50

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E Entraînement du règlement de l'éclairage.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 28 Juin 2021.

8.2. Confirmation de classement

8.3. Affaires Diverses

8.4. Avis préalable

DISTRICT DE LA MANCHE

1. **CLASSEMENTS**
 - 1.1. Classements initiaux
 - 1.2. Confirmations de niveau de classement
 - 1.3. Changements de niveau de classement
 - 1.4. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE
 - 1.5. Classements provisoires
 - 1.6. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE
 - 1.7. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE
 - 1.8. Tests in situ de maintien de classement
2. **RETRAITS DE CLASSEMENT**
3. **DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**
 - 3.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
 - 3.2. Installations équipées d'un arrosage
 - 3.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
5. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
6. **AFFAIRES DIVERSES**
7. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**
 - 7.1. Classements fédéraux initiaux

- **COUTANCES**

PARC DES SPORTS PAUL MAUNDRELL 1 – NNI 501470101

Eclairage moyen : 468 lux
Facteur d'uniformité : 0.77
Rapport E mini/EMaxi : 0.50

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E4 du Règlement de l'Eclairage

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 28 Juin 2021.

- **MARIGNY LE LOZON**

Stade YVES LEMAZURIER – NNI 502920101

Eclairage moyen : 166 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport E mini/EMaxi : 0.58

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E5 du Règlement de l'Eclairage

7.2. Confirmation de classement

7.3. Avis préalables Eclairage

7.4. Avis préalables Installation

7.5. Affaires Diverses

DISTRICT DE L'EURE

1. CLASSEMENTS

1.1 Classements initiaux

- **ALIZAY**

COMPLEXE SPORTIF ANGELA DAVIS 3 – NNI 270080203

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau Foot A11.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Janvier 2020 par Monsieur Pierre MORICEAU, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot A11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BUEIL**

Stade MUNICIPAL – NNI 271190101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 24 Juin 2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 06 Septembre 2020 par Monsieur Pierre MORICEAU, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêter d'ouverture au public du 06 Aout 2020.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

- **EVREUX**

Stade MATHIEU BODMER – NNI 272290202

Cette installation était classée au niveau 4 SYE jusqu'au 19 Octobre 2020.

La Commission Régionale des Terrains et l'installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 4 SYE.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 22 Mai 2021 par Monsieur Pierre MORICEAU, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau 4 SYE pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 28 Juin 2021.

- **EVREUX**

Stade MATHIEU BODMER 5 – NNI 272290205

Cette installation était classée au niveau Foot A8 SYE jusqu'au 19 Octobre 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau Foot A8 SYE.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Juin 2021 par Monsieur Pierre MORICEAU, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot A8 SYE pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

- **COURCELLES SUR SEINE**

Stade ANDRE BONNETAT 1 – NNI 271800101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 22 Mai 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 28 Octobre 2020 par Monsieur GAUTHIER Gerard, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

1.3 Changements de niveau de classement

- **GISORS**

Stade MAURICE TASSUS 1 – NNI 272840101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 02 Février 2021 par Monsieur GAUTHIER Gerard, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

- **GISORS**

Stade MAURICE TASSUS 2 – NNI 272840102

Cette installation était classée au niveau 6 SYE jusqu'au 19 Octobre 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5 SYE.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 12 Février 2021 par Monsieur GAUTHIER Gerard, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 SYE pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

1.4 INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

1.5 Classements provisoires

1.6 Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

1.7 Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE

1.8 Tests in situ de maintien de classement

2 RETRAITS DE CLASSEMENT

3 DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- **SAINT SEBASTIEN DE MORSENT**

GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 276029902

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau Futsal 4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 26 Juin 2021 par Monsieur Thierry LEDOUX, Membre de la Commission Départemental des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau Futsal 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

5 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6 AFFAIRES DIVERSES

7 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- **SAINT SEBASTIEN DE MORSENT**

GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 276029902

Eclairage moyen : 574 lux

Facteur d'uniformité : 0.7

Rapport E mini/EMaxi : 0.51

Il est proposé le classement des installations au niveau EFutsal 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 28 Juin 2021.

7.1 Classements fédéraux initiaux

DISTRICT DE SEINE MARITIME

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

- **LE GRAND QUEVILLY**

Stade AUGUSTE DELAUNE 1 – NNI 763220401

Cette installation est classée au niveau 5 jusqu'au 10 Juin 2026.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 19 Octobre 2020 par Monsieur Thierry LEDOUX, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2031.

- **RIVES EN SEINE**

Stade MAURICE LEPETIT – NNI 761640101

Cette installation était classée au niveau Foot A11 jusqu'au 12 Juillet 2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Juin 2021 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 28 Juin 2021.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON

SYNTHÉTIQUE 2.1. Classements provisoires

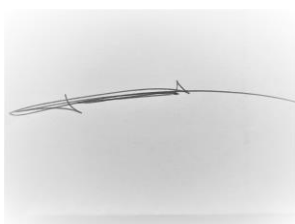
2.2. Classements Niveaux 4sy, 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

2.3. Changements de niveau de classement

- 2.4. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE
- 2.5. Tests in situ de maintien de classement
- 3. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES
 - 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
 - 4.2. Installations équipées d'un arrosage
 - 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 7. PROCÈS-VERBAUX CRTIS
- 8. AFFAIRES DIVERSES
- 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE
 - 9.1. Classements fédéraux initiaux
 - 9.2. Confirmation de classement
 - 9.3.
 - 9.4. Avis préalables
 - 9.5. Avis préalables Eclairage
- 9.4. Affaires diverses

Mr BERLY Jean Michel

Président de la Commission Régionale
des Terrains et installation Sportives.



Mr LEFEBVRE Christian
Secrétaire de Séance



